

Vaccination contre la Covid : Cournot-Changey à la pointe

Les premiers des 57 résidents volontaires de l'Ehpad graylois ont reçu leur injection de formule Pfizer hier mercredi en début d'après-midi. Dans l'établissement, la campagne se poursuivra ce jeudi, tandis qu'elle s'étendra progressivement à la Haute-Saône.



Doyenne de l'établissement, Carmen Beurey, 103 ans, a reçu son injection.

« Ce qu'on espère avant tout, c'est pouvoir reprendre une vie normale », ne cache pas Frédéric Meugnier, directeur de la maison de retraite de Cournot-Changey, à Gray. C'est certes déjà le cas à l'intérieur des murs, où les repas sont pris en commun, et les animations battent leur plein. Pour preuve, hier mercredi en début d'après-midi, ce sont les anniversaires que l'on fêtait à grand renfort de flonflons dans le grand hall de l'établissement. Pourtant, des restrictions, bien que nécessaires, continuent d'obscurcir l'horizon. Elles portent sur le nombre limité de membres de la famille qui peuvent être reçus, comme sur la possibilité de sortir des murs. Alors, dans deux des annexes jouxtant la piste de danse, on avait une bonne raison de faire la fête. C'est là, en effet, que sous la conduite des deux médecins coordonnateurs de l'établissement, les docteurs Alain Bailly

et Jean-Marie Demoly, assistés des deux infirmières Pauline Rhône et Katia Champy, il a été procédé aux premières injections de Pfizer, le tant attendu vaccin contre la Covid. Lourdemment touché par le virus lors de la première vague, avec sept décès, l'Ehpad graylois, épargné par le ressac, a été retenu parmi les sites pilotes de Haute-Saône. Sur ses 75 résidents, pas moins de 57 se sont portés volontaires ou ont été désignés comme telles par leur tuteur ou leur personne de confiance. Une condition sine qua non. Cinq d'entre eux, pour avoir contracté le Covid au cours des trois derniers mois, n'ont toutefois pas eu accès à la formule miracle. Ils devront, par cela, patienter trois semaines, ce qui correspondra précisément au moment du rappel auquel devront se soumettre les pionniers. Ces derniers, par mesure de précaution, ont été répartis sur deux jours. Histoire de vé-

rifier que ne survient pas d'effet indésirable durant la nuit. Mais l'heure est à la confiance. Après une visite médicale préalable pour valider l'absence de contre-indication, une prise de température « pour vérifier qu'il n'y a pas d'infection », précise le Dr Bailly, un léger tamponnement sur le bras, et l'injection, prélevée dans une ampoule qui en contient cinq, passe comme une lettre à la poste. Une seconde compression, en particulier pour les résidents sous anticoagulants, puis petit quart d'heure de surveillance, encore, pour s'assurer que ne survient aucun choc, ce qui se produirait dans un cas sur 500 000, et chacun s'en retourne le plus sagement du monde à la fête. À commencer par la doyenne de la maison, Carmen Beurey, 103 ans. Dans les rangs du personnel de la maison de retraite de Cournot-Changey, on se dit satisfait qu'il ait pu être désigné pilote.

À l'échelle de la Haute-Saône, où les 4 875 premiers vaccins sont arrivés mardi, c'est l'hôpital de Vesoul qui a été identifié comme « établissement pivot », chargé de coordonner la vaccination sur son territoire. À cet effet, il a réceptionné, le 30 décembre, un congélateur permettant le stockage des doses de vaccin à une température de - 80°C. Le GH 70 recevra désormais une dotation hebdomadaire de 4 875 doses et pourra faire appel à la réserve de vaccin régionale détenue au CHU de Dijon, si besoin. Au même moment où, dans la foulée, la campagne se poursuivra dans d'autres Ehpad de Haute-Saône, toujours sous le contrôle des médecins coordonnateurs.

Dans les autres établissements, la vaccination sera réalisée par une équipe mobile constituée d'un médecin et d'un infirmier diplômé d'État. S'ils le souhaitent, les professionnels des Ehpad répondant aux critères définis par le ministère de la Santé (personnels âgés de plus de 50 ans ou identifiés comme personnes à risques) pourront également être vaccinés. Selon un premier recensement, une centaine de personnes se seraient déclarées volontaires. Le GH 70 assurera la réception puis la livraison des doses de vaccin destinées aux Ehpad qui ne dépendent pas de l'hôpital. Les vaccinations seront réalisées par leurs propres moyens. Concernant les professionnels de santé du site de Vesoul, la vaccination sera réalisée à compter du 7 janvier au sein du Service de santé au travail. Les injections seront effectuées par une infirmière avec possibilité de recours à un médecin. Pour les professionnels de santé des sites de Lure, Luxeuil et Gray, la vaccination débutera à partir du 11 janvier.

DIDIER CHEMINOT

Nouveau directeur chez les pompiers

Le colonel Stéphane Helleu a pris officiellement ses fonctions lundi.



Stéphane Helleu dirige désormais tous les pompiers du département.

Le colonel Stéphane Helleu a pris ses fonctions de directeur à la tête du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Saône, lundi 4 janvier. Il succède à Fabrice Tailhardat, désormais à la retraite. Il est secondé par son adjoint, le colonel Ralph Jesser, et par le chef d'état-major, le lieutenant-colonel Franck Bel.

Même si les contraintes liées à la pandémie ne permettent pas d'organiser une prise de commandement, le colonel Helleu tient néanmoins à rencontrer l'ensemble des personnels des groupements, des services et des unités territoriales dans les prochains jours et dans le respect des règles sanitaires.

E. C.

Vaccins : Villedieu monte au front

Antoine Villedieu, délégué départemental du Rassemblement National de Haute-Saône, prône « la liberté vaccinale ». Il évoque également la gestion de la crise sanitaire et la vaccination. « Pour ce qui concerne le vaccin, nous sommes très clairs, nous sommes pour la liberté vaccinale. Ceux qui se posent des questions, légitimes, et ne souhaitent pas se faire vacciner dans l'immédiat, doivent rester libres de leur choix. Le gouvernement doit renoncer à rendre le vaccin obligatoire de fait. »

Il poursuit : « En revanche, ceux qui veulent se faire vacciner doivent pouvoir le faire ! Le rythme actuel montre un décalage de la France, incapable d'organiser la logistique de la vaccination. Il y a donc un impératif de créer des centres de vaccination afin de permettre à tous les Haut-Saônois désireux de se faire vacciner de le faire sans avoir à parcourir des dizaines de kilomètres. »

Médecin de famille pour vacciner, militaire ou infirmière à domicile ? Antoine Villedieu répond : « Nous restons convaincus que l'idéal serait de recourir aux médecins de famille, qui sont des professionnels de confiance, mais pour le



Antoine Villedieu est responsable départemental du RN.

moment, cette méthode reste difficile à mettre en œuvre à cause du mode de conservation à -70 °C du vaccin actuellement distribué. Il fallait solliciter l'armée ou des sociétés privées spécialisées. L'accord préalable avant vaccination est une bonne chose, mais ce n'est pas la cause du retard accumulé par la France. Ce n'est qu'une fausse excuse, un mensonge de plus dans la gestion de la crise sanitaire. »

Le délégué départemental se ferait-il vacciner si l'occasion se présentait ? Il n'a pas souhaité répondre à cette question.

Affaire du technocentre : une issue ce jeudi ?

Renvoyée à deux reprises sur la forme en raison d'importantes imprécisions, cette affaire visant notamment le président de la CCVG, Alain Blinette, sera jugée à 14 heures devant le tribunal correctionnel de Vesoul.

Renvoyée il y a tout juste un an pour faiblesse de contenu, annulée en juillet dernier pour défaut de citation, l'affaire dite du technocentre de Gray devrait enfin être abordée sur le fond, ce jeudi 7 janvier, devant le tribunal correctionnel de Vesoul. Dans ce dossier où, dès qualités de président de la communauté de communes Val de Gray, Alain Blinette est poursuivi pour « atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité des candidats dans les marchés publics », ainsi que pour « soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par dépositaire », bien des questions restent en suspens. Notamment le positionnement de ses collègues élus communautaires

qui, après avoir à deux reprises entériné à l'unanimité les décisions relatives au lancement de ce marché, ont confirmé voici quelques semaines à une très large majorité ne pas se constituer partie civile dans ce dossier. Autrement dit, ne pas réclamer de préjudice. À l'origine de l'affaire, donc, un contrôle de la chambre régionale des comptes qui avait conduit le Parquet de la Haute-Saône à commander une instruction. Ce qu'on reproche à Alain Blinette ? L'attribution jugée « illégale » d'un marché public, sans publicité, ni concurrence. Ce qui était alors permis en vertu de l'Article 28-II de l'ancien Code des marchés publics (en vigueur jusqu'en

2016 et donc, un an après les faits pointés) permettant cette dispense en cas de « faible degré de concurrence dans le secteur concerné », et ce dont le président s'était assuré auprès de la préfecture de Haute-Saône, ainsi qu'il l'avait clairement fait savoir en conseil communautaire. L'autre prévenu dans cette affaire, Philippe Loesch, gérant de la société Capscore attributaire de ce marché, est soupçonné de « recel de biens provenant d'atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité des candidats dans les marchés publics », et de « recel de biens provenant de soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par dépositaire ». On lui reproche notamment une surfac-

turation, 400 000 euros ayant été versés pour une prestation estimée à 80 000 euros. C'est aussi tout le bien-fondé de cette estimation, s'agissant d'une prestation purement intellectuelle s'appliquant à un équipement ne possédant pas de précédent, qui sera au cœur des questions. Le fond, dont les avocats des deux hommes avaient estimé que c'était « sa faiblesse qui avait entraîné les vices de forme », devrait donc cette fois être déterminant. Au-delà d'une peine d'inéligibilité pour Alain Blinette, les deux prévenus risquent deux à dix ans de prison, assortis de 200 000 à 1 000 000 d'euros d'amende.

DÉPANNAGE

Rapide Ouverture de porte...

RÉSEAU
SÉCURITÉS
DE FRANCE

QUALIBAT

Votre expert en sécurité

Serrurerie
Dépannage
Métallerie
Portail/clôture
Porte blindée
Menuiserie
Porte de garage

ATELIER SERVICE SÉCURITÉ

Rue de Champéy - 70000 CHARMOILLE - 03 84 78 60 63
atelier.service70@gmail.com - www.atelierservice70.com